



accident toute seule

Par **chouchou44**, le 17/12/2019 à 12:21

bonjour voila mon sujet je suis assurer tout risque j'ai 0,50 de bonus j'ai eu un accrochage toute seule en sortant de chez moi je me suis trop coller au portail du coup j'ai abimer ma voiture coté droit l'aile avant plus l'aile arriere plus portiere et peinture a refaire je voudrais savoir etant assurer tout risque si mon assurance va prendre en charge les reparations? et si je vais avoir du malus. merci a vous de vos réponse.

cordialement.

Par **janus2fr**, le 17/12/2019 à 13:57

Bonjour,

Oui, votre assurance tout risque couvrira ce sinistre, franchise restant à votre charge.

Concernant le malus, cela dépend. Si vous êtes à 0.50 depuis plus de 3 ans sans accident responsable, vous avez un "jockey"...

Par **Visiteur**, le 17/12/2019 à 14:01

Bonjour

Vous devriez appeler votre assureur, qui saura mieux vous renseigner en fonction de votre contrat.

Normalement, vos degâts seront pris en charge, moins la franchise éventuelle et vous perdrez 25% de votre bonus, ou pas, si que vous disposez d'un maintien de bonus lors du premier sinistre après 3 ans à plus de 50%

Par **janus2fr**, le 17/12/2019 à 14:06

[quote]

et vous perdrez 25% de votre bonus.

[/quote]

Sauf, comme je l'indiquais, si bonus 0.50 depuis plus de 3 ans...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2655>

[quote]

À savoir : si vous avez un coefficient de 0,50 depuis au moins 3 ans, le 1er accident impliquant une part de votre responsabilité ne vous fait pas perdre votre bonus. Il vous faudra alors 3 ans sans accident impliquant une part de votre responsabilité pour bénéficier à nouveau de cet avantage.

[/quote]

Par **janus2fr**, le **17/12/2019 à 14:07**

Je vois que vous avez modifié votre message en rajoutant :

[quote]

ou pas, si que vous disposez d'un maintien de bonus lors du premier sinistre après 3 ans à plus de 50%

[/quote]

Par **Visiteur**, le **17/12/2019 à 14:21**

Loin de moi cette volonté ! J'ai simplement complété mon message sans voir qu'il y avait d'autres réponses !!!

Pour précision, j'ouvre en onglets tous les sujets sur lesquels je vais travailler et peux revenir plusieurs fois dessus.

Par **chouchou44**, le **17/12/2019 à 14:28**

je n'ai pas de franchise j'ai déjà eu un accident au mois de mai 2019 mais je n'était pas responsable sais la partie adverse qui ma rentrer dedans du coup je n'aurais pas de malus pour cet accident toute seule? merci de vos réponse

Par **chouchou44**, le **17/12/2019 à 15:10**

re quelq'un peut me repondre svp a la reponse que j'ai donner merci beaucoup

Par **janus2fr**, le **17/12/2019** à **16:23**

[quote]

je n'ai pas de franchise

[/quote]

Très étonnant...

[quote]

j'ai déjà eu un accident au mois de mai 2019 mais je n'étais pas responsable suis la partie adverse qui m'a rentré dedans du coup je n'aurais pas de malus pour cet accident toute seule?

[/quote]

Comme il a été dit, à condition que vous soyez à 0.50 depuis plus de 3 ans sans aucun accident avec responsabilité totale ou partielle. Un accident avec aucune responsabilité de votre part ne compte effectivement pas...